

encore. Et où seraient allés les 63 millions de dollars appartenant aux banques canadiennes ? Pourquoi se sont-elles adressées au ministre des Finances, ainsi que les journaux l'ont rapporté, lui demandant son aide en leur fournissant l'argent nécessaire pour permettre aux commerçants de grain dans l'Ouest d'acheter le blé et de l'envoyer sur les marchés du monde. Le fait qu'il y avait 63 millions de dollars d'argent canadien en dehors du pays à cette époque, est une preuve qu'il y a un défaut dans notre système de banque. Cela indique que le Parlement et surtout le Gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances, devraient trouver un moyen d'avoir sur ces banques un contrôle quelconque afin que le même cas ne se produise pas dans l'avenir.

M. SCHELL (Glengarry) : Sur quoi se fonde l'honorable député pour dire que 63 millions de dollars d'argent canadien étaient placés en dehors du pays ? Je crois que mon honorable ami se trompe absolument.

M. SPROULE : J'ai pris ce renseignement dans la « Gazette officielle » et dans les journaux quotidiens de Montréal et de Toronto, et je crois que le renseignement est absolument correct. Si vous demandez à un banquier pourquoi il envoie l'argent canadien en dehors du pays, il vous répondra : Nous pouvons prêter ainsi notre argent en sommes plus considérables, et l'avoir en tout temps que nous voulons. Ce sont des prêts remboursables sur demande, sur lesquels nous réalisons un intérêt plus élevé que celui que nous pouvons obtenir dans le Canada; ce sont des opérations légitimes, et pourquoi n'aurions-nous pas le droit de les faire ? Mais pendant la récente crise financière, les banques de New-York étaient prêtes à remettre cet argent aux banques canadiennes si celles-ci l'avaient demandé ? Pas du tout. Elles donnaient leurs reçus de compensation au lieu d'argent, et le Canada ne pouvait à cette époque, être remboursé d'un seul dollar qu'il avait prêté. Cet état de chose a, naturellement, produit une gêne dans le Canada, et c'est pourquoi je dis que le système actuel est fautif. Demandons-nous maintenant quelles sont les relations qui existent entre les banques et le ministre des Finances et son département. Il est du devoir du ministre des Finances d'exercer une surveillance sur les banques; de se renseigner sur la manière dont elles conduisent leurs opérations; quelquefois de leur venir en aide en leur distribuant l'argent du gouvernement, de façon à leur permettre de le faire circuler et d'en bénéficier. Le ministre des Finances a, en outre, un devoir important à remplir, celui de veiller à ce que les banques offrent assez de sûretés pour les économies du peuple, et lui payer un intérêt raisonnable en retour.

Voyons comment le Gouvernement a fait son devoir à cet égard. Peu de temps après

M. SPROULE.

l'arrivée du ministre des Finances au pouvoir en 1897, il a diminué le taux de l'intérêt dans les caisses d'épargne postales et dans les caisses d'Etat de $3\frac{1}{2}$ à 3 pour 100, et il a donné pour raison que cet argent devrait aller dans les coffres-forts des banques du pays; que vu que les caisses d'épargne gérées par l'Etat payaient un intérêt plus élevé que les banques, les gens y déposaient leur argent, et je crois qu'il a dit qu'il agissait de cette façon à la demande des banques.

A mon avis, la classe pauvre de ce pays mérite le meilleur traitement dans une question de ce genre. Il est du devoir du Gouvernement, pour l'engager à déposer ses économies et l'encourager à être industrielle et économe, à lui payer le plus haut taux d'intérêt possible. Les caisses d'épargne de l'Etat sont un endroit sûr pour le placement des économies. Le peuple n'est pas financier et si on l'expose à faire des placements risqués il y a grand danger qu'il perdra ses économies. Il est donc du devoir du Gouvernement de l'encourager à être économe et frugal.

Je tiens à la main un état montrant les dépôts dans les banques du gouvernement depuis 1897, lorsque le ministre a diminué le taux d'intérêt. En 1897, il y avait 32 millions de dollars dans les caisses d'épargne postales, et \$16,554,000 dans les caisses d'épargne de l'Etat, ce qui faisait un total de \$48,934,000 des économies du peuple dans les coffres du Trésor à la disposition du ministre des Finances; parce que ce sont ceux qui déposent par petites sommes qui utilisent les caisses postales et les caisses d'épargne gérées par l'Etat. En diminuant le taux de l'intérêt, le ministre des Finances a obligé ces personnes à déposer leur argent dans les banques du pays, parce qu'il a dit que nous devrions enseigner au peuple à placer son argent dans les banques. Je dis que ce n'est pas une bonne chose à conseiller.

Examinons maintenant la question à un autre point de vue. Les intérêts accumulés sur cette somme de \$48,954,000 et que les déposants n'ont pas touchés, n'ont été que de \$13,606,000 en dix ans. Pourquoi ? Parce que le taux de l'intérêt a été réduit de $3\frac{1}{2}$ p. 100 à 3 p. 100. Si l'on avait continué à payer le même taux d'intérêt qu'au paravant, les dépôts auraient augmenté plus rapidement à cause des bonnes années que nous avons eues depuis 1897, et au lieu de n'avoir qu'une addition de treize millions aux dépôts, nous en aurions une de plus de 60 millions. Si le Trésor comptait aujourd'hui dans ses caisses ces 60 millions, le ministre des Finances aurait-il été dans l'obligation d'aller engager notre crédit en Europe pour obtenir de l'argent sur lequel il est obligé de payer un taux d'intérêt exorbitant. Sur un million cinq cent mille dollars que la Banque d'Angleterre lui a avancés, il paie 7 p. 100 d'intérêt, tandis qu'il ne veut pas payer aux pauvres ouvriers du Canada plus de 3 p. 100.